

À : Participants agréés (PA) et participants agréés étrangers (PAE) de la Bourse de Montréal Inc.

DE : Responsable de la connectivité des participants

OBJET : **Projet LOPR - Document technique - Nouveau document**
Guide des exigences réglementaires pour les participants agréés Canadiens et étrangers
Ainsi que les documents mis à jour - identifiés ci-dessous

DATE : Le 20 février 2013

Afin de centraliser dans un document unique, toutes les informations réglementaires liées à LOPR qui se retrouvaient dans différentes circulaires, la Division de la réglementation de la Bourse (la Division) a créé un guide: **Le guide des exigences réglementaires pour les participants agréés Canadiens et étrangers.**

Ce guide décrit les diverses exigences réglementaires auxquelles doivent se soumettre les participants agréés afin de répondre aux exigences de déclaration de la Bourse par le biais de l'outil LOPR.

En outre, le guide fournit un cadre des responsabilités confiées aux participants agréés pour s'assurer que les exigences réglementaires relatives à la soumission des positions via LOPR soient correctement remplies. Plus précisément, il élabore sur des aspects tels que le calcul de la position, les seuils de déclaration et l'agrégation des positions de propriétaires de compte.

Enfin, il documente l'identifiant du propriétaire du compte et les exigences de propriété du compte conformément à la législation récemment adoptée par la CFTC en juillet 2012 <http://www.cftc.gov/PressRoom/PressReleases/pr6310-12>.

De plus, la Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) met maintenant à votre disposition les versions mises à jour des documents LOPR suivants: (en anglais seulement)

- **LOPR CSV Record Layouts**
- **LOPR Positions Reporting User Guide**
- **LOPR SAIL Business Design Guide for Approved Participants**
- **LOPR SAIL Specifications Guide for Approved Participants**

Les détails des modifications peuvent être trouvés dans l'historique des documents. En bref, nous avons:

- Modifié la note dans «Hedge/Speculator» de («Default to "S"») à («If unknown for Options, default to "S"»)
- Modifié toute référence dans «Owner ID» qui indiquait que les participants pouvaient utiliser leur N.A.S. comme identificateur unique.

Pour éviter les doublons, nous avons:

- Supprimé les sections qui référaient aux «Account and Position layouts», qui peuvent maintenant être trouvées dans le document «LOPR CSV Record Layouts»
- Supprimé les références aux sections concernant l'agrégation, car cette information est maintenant dans le nouveau document: « Guide des exigences réglementaires LOPR »

VEUILLEZ NOTER: Tous les documents LOPR actuels peuvent être consultés à: http://reg.m-x.ca/fr/lopr/tech_documents

Coordonnées

Veuillez envoyer vos questions concernant l'outil LOPR à : lopr@m-x.ca.